

POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 MARS 2022

AVIS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRÊTÉS AU 31 MARS 2022

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre conseil d'administration réuni le 09 Décembre 2021 et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers trimestriels de la Société «POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT» pour la période allant du 1^{er} Janvier au 31 Mars 2022, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total de bilan de D : **112 748 050** , un actif net de D : **112 492 177** et un bénéfice de la période de D : **1 458 944**.

Responsabilité de la Direction

Les états financiers qui comportent un bilan, un état de résultats, un état de variation de l'actif net et des notes aux états financiers relèvent de la responsabilité de la direction de la société. Notre responsabilité consiste à émettre un avis sur ces états financiers sur la base de notre examen limité.

Etendue de l'examen

Nous avons effectué notre examen limité selon la Norme Internationale d'Audit relative aux missions d'examen limité. Cette norme requiert que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un examen limité comporte essentiellement des procédures analytiques appliquées aux données financières et des entretiens avec les responsables de la SICAV et son gestionnaire. Il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit.

Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'avons pas mis en œuvre toutes les diligences requises pour une mission de certification et de ce fait nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

Conclusion

Compte tenu de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'éléments ou pris connaissance de faits pouvant affecter de façon significative les états financiers trimestriels de la société POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT arrêtés au 31 Mars 2022, conformément au système comptable des entreprises.

Paragraphe d'observations

Nous attirons votre attention sur le point suivant :

1. Votre conseil d'Administration du 28 Septembre 2021, a adopté la méthode de valorisation des BTA par référence à la courbe des taux et ce afin de se conformer à la méthode recommandée dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances, en présence de différentes parties prenantes qui prévoit l'évaluation des Bons de Trésor Assimilables (BTA) à leurs valeurs actuelles (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour les souches de Bons du Trésor ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018.

Il y a lieu de préciser que, jusqu'à l'émission de notre rapport, ce traitement comptable, demeure non confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable (Voir note 2-2).

L'évaluation de la souche de BTA 7,5% (à échoir en Décembre 2028) acquise au cours du deuxième trimestre 2021 selon la méthode précitée a eu pour effet la comptabilisation d'une plus-value latente de 12 460 dinars.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ces points.

Vérifications spécifiques

Sans remettre en cause l'avis exprimé ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points suivants :

- Les valeurs en portefeuille-titres représentent à la clôture de la période 83,14% du total des actifs se situant ainsi au-dessus du seuil de 80% fixé par l'article 2 du décret 2001-2278 du 25 Septembre 2001.
Par conséquent, les placements monétaires et les disponibilités qui s'élèvent à 16,84% du total des actifs se situant ainsi au-dessous du seuil de 20% fixé par l'article 2 sus-indiqué.
- Les emplois en titres émis par la « BH BANK » représentent à la clôture de l'exercice 13,79% de l'actif, se situant ainsi au-dessus du seuil de 10% fixé par l'article 29 du code des organismes de placement collectif.

Par ailleurs, nous n'avons pas d'observations quant au respect par la « SICAV TANIT LA POSTE » des dispositions du décret 2001-2278 du 25 Septembre 2001.

Tunis, le 12 Avril 2022

Le commissaire aux comptes :
ProAudit
Mr. Tarak ZAHAF

BILAN
au 31 Mars 2022
(unité: Dinars tunisiens)

<u>ACTIF</u>	Notes	31/03/2022	31/03/2021	31/12/2021
AC - 1 Portefeuille-titres	3 - 1	93 743 918	43 275 425	76 352 312
a- Actions, valeurs assimilées et droits rattachés		5 448 427	4 542 480	4 885 489
b- Obligations et valeurs assimilées		88 295 491	38 732 945	71 466 823
AC 2 - Placements monétaires et disponibilités		18 983 444	48 089 804	25 826 266
a- Placements monétaires	3 - 2	17 950 497	37 711 864	21 980 205
b- Disponibilités	3 - 3	1 032 947	10 377 940	3 846 061
AC 3 - Créances d'exploitation	3 - 4	20 688	1 700 079	8 031
TOTAL ACTIF		112 748 050	93 065 308	102 186 609
<u>PASSIF</u>				
PA 1 - Opérateurs créditeurs	3 - 5	223 012	185 889	206 885
PA 2 - Autres créditeurs divers	3 - 6	32 861	69 190	42 840
TOTAL PASSIF		255 873	255 079	249 725
<u>ACTIF NET</u>				
CP1 - Capital	3 - 7	105 157 506	86 595 784	96 543 516
CP- 2 Sommes capitalisables (*)		7 334 671	6 214 445	5 393 368
a- Sommes capitalisables de l'exercice antérieur (**)	3 - 8	5 870 760	5 101 900	-
a-1 Résultat capitalisable de l'exercice antérieur		5 393 368	4 498 195	-
a-2 Régularisation du résultat capitalisable de l'exercice antérieur		477 392	603 705	-
b- Sommes capitalisables de la période	3 - 8	1 463 911	1 112 545	5 393 368
ACTIF NET		112 492 177	92 810 229	101 936 884
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		112 748 050	93 065 308	102 186 609

(*) : L'Assemblée Générale Extraordinaire du 10 octobre 2019, a décidé de modifier le type de la SICAV d'un OPCVM de Distribution à un OPCVM de Capitalisation. Par conséquent, les sommes distribuables seront intégralement capitalisées.

(**) Les sommes capitalisables de l'exercice antérieur seront capitalisées à la date de l'assemblée générale ordinaire affectant ces sommes au niveau du poste capital.

ETAT DE RESULTAT
Période allant du 01 janvier au 31 Mars 2022

(unité: Dinars tunisiens)

	Notes	Période du 01/01/2022 au 31/03/2022	Période du 01/01/2021 au 31/03/2021	Période du 01/01/2021 au 31/12/2021
<u>PR 1 - Revenus du portefeuille-titres</u>	4 – 1	1 291 292	678 869	3 909 222
a- Dividendes		-	-	296 191
b- Revenus des obligations et valeurs assimilées		1 291 292	678 869	3 613 031
<u>PR 2 - Revenus des placements monétaires</u>	4 – 2	364 038	612 160	2 016 407
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		1 655 330	1 291 029	5 925 629
<u>CH 1 - Charges de gestion des placements</u>	4 – 3	223 012	185 889	781 131
REVENU NET DES PLACEMENTS		1 432 318	1 105 140	5 144 498
<u>CH 2 - Autres charges</u>	4 – 4	38 748	35 811	144 267
RESULTAT D'EXPLOITATION		1 393 570	1 069 329	5 000 231
<u>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation</u>		70 341	43 216	393 137
SOMMES CAPITALISABLES DE LA PERIODE (*)		1 463 911	1 112 545	5 393 368
<u>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</u>		(70 341)	(43 216)	(393 137)
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres		65 374	38 178	(19 075)
Plus (ou moins) valeurs réalisés sur cessions de titres		-	22 012	(16 719)
Frais de négociation de titre		-	-	(3 420)
RESULTAT NET DE LA PERIODE		1 458 944	1 129 519	4 961 017

(*) : L'Assemblée Générale Extraordinaire du 10 octobre 2019, a décidé de modifier le type de la SICAV d'un OPCVM de Distribution à un OPCVM de Capitalisation. Par conséquent, les sommes distribuables seront intégralement capitalisées.

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
Période allant du 01 janvier au 31 Mars 2022
 (unité: Dinars tunisiens)

	Période du 01/01/2022 au 31/03/2022	Période du 01/01/2021 au 31/03/2021	Période du 01/01/2021 au 31/12/2021
<u>AN 1 - Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</u>	1 458 944	1 129 519	4 961 017
a- Résultat d'exploitation	1 393 570	1 069 329	5 000 231
b- Variation des +/- values potentielles sur titres	65 374	38 178	-19 075
c- +/- values réalisées sur cession de titres	-	22 012	-16 719
d- Frais de négociation des titres	-	-	-3 420
<u>AN 2 - Distribution des dividendes</u>	-	-	-
<u>AN 3 - Transactions sur le capital (*)</u>			
a- Souscriptions	21 885 346	23 773 737	101 925 691
* Capital	18 333 400	21 022 100	87 756 900
* Régularisation des sommes non capitalisables	3 391 875	2 617 901	10 704 417
* Régularisation des sommes capitalisables	160 071	133 736	3 464 374
b- Rachats	-12 788 997	-12 885 357	-85 742 154
* Capital	-10 716 700	-11 361 300	-73 689 200
* Régularisation des sommes non capitalisables	-1 982 567	-1 433 537	-8 981 717
* Régularisation des sommes capitalisables	-89 730	-90 520	-3 071 237
VARIATION DE L'ACTIF NET	10 555 293	12 017 899	21 144 554
AN 4 - Actif net			
a- En début de période	101 936 884	80 792 330	80 792 330
b- En fin de période	112 492 177	92 810 229	101 936 884
<u>AN 5 - Nombre d'actions</u>			
a- En début de période	860 501	719 824	719 824
b- En fin de période	936 668	816 432	860 501
VALEUR LIQUIDATIVE	120,098	113,678	118,462
AN 6 - TAUX DE RENDEMENT	1,38%	1,28%	5,54%

(*) : L'Assemblée Générale Extraordinaire du 10 octobre 2019, a décidé de modifier le type de la SICAV d'un OPCVM de Distribution à un OPCVM de Capitalisation. Par conséquent, les sommes distribuables seront intégralement capitalisées.

Notes aux états financiers trimestriels

(Les chiffres sont exprimés en dinars)

PRESENTATION DE POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT

POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT est une société d'investissement à capital variable de catégorie obligataire, promue par la Poste Tunisienne et régie par la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Elle a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier le 26 août 2008 sous le n° 19-2008, sa date d'ouverture au public est le 6 juillet 2009.

Suivant procès-verbal enregistré en date du 14 novembre 2019, l'Assemblée Générale Extraordinaire de la POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT, tenue en date du 10 octobre 2019, a décidé de modifier le type de la SICAV d'une SICAV de distribution en une SICAV de capitalisation.

Ces modifications sont entrées en vigueur à partir de l'exercice 2019.

1. Note sur le référentiel d'élaboration des états financiers trimestriels

Les états financiers trimestriels relatifs à la période allant du 1^{er} janvier au 31 Mars 2022 ont été établis conformément aux dispositions des normes comptables tunisiennes et notamment les normes comptables relatives aux OPCVM.

2. Note sur les bases de mesure et les principes comptables pertinents appliqués

Les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2-1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents

- a. Les placements en portefeuilles-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat, les frais encourus à l'occasion d'achats sont imputés en capital.
- b. Les dividendes relatifs aux titre OPCVM sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.
- c. Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs similaires et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2-2 Evaluation, en date d'arrêté, du portefeuille des obligations et valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs similaires sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- À la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti, lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotations à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au

31 Mars 2022, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la SICAV « POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT » figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence de différentes parties prenantes, les Bons du Trésor Assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1^{er} janvier 2018.

2-3 Evaluation des autres placements

Les titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leurs valeurs liquidatives. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus au moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que « somme non capitalisable ». Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Les placements monétaires sont évalués à leurs prix d'acquisition.

2-4 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de la valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement en capitaux propres, en tant que somme non capitalisable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3- Note sur le bilan :

3-1 Note sur le Portefeuille titres

Désignation du titre	Nb de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/03/2022	% actif	% actif net	Note / garantie
<u>Obligations & Valeurs assimilées</u>		85 620 400	88 295 491	78,31%	78,49%	
<u>Titres émis par le Trésor</u>		48 806 000	50 238 846	44,56%	44,66%	
EMP NAT 2021 T3 CC TV	7 000	7 000 000	7 184 288	6,37%	6,39%	
EMP NAT 21 T2 CB	150 000	15 000 000	15 630 707	13,86%	13,89%	
EMP NAT T1 2021 CAT B	75 000	7 500 000	7 520 131	6,67%	6,69%	
EMP NAT 22 1T CBTV	75 000	7 500 000	7 520 942	6,67%	6,69%	
EMP NAT 22 1T CCTF	100 000	10 000 000	10 528 482	9,34%	9,36%	
BTA 7.5% DECEMBRE 2028	2 000	1 806 000	1 854 296	1,64%	1,65%	
<u>Titres émis par des sociétés</u>		36 814 400	38 056 645	33,75%	33,83%	

ABC TUNISIE 2020-1 CATG A 11%	10 000	800 000	854 584	0,76%	0,76%	
ABC TUNISIE 2020-1 CATG B 11.5	5 000	500 000	535 666	0,48%	0,48%	
AMEN BANK SUB 2009 (A)	5 000	99 800	101 982	0,09%	0,09%	
AMEN BANK SUB 2017-1	10 000	600 000	633 361	0,56%	0,56%	
AMEN BANK SUB 2020-03 CATG B TF	15 000	1 200 000	1 211 373	1,07%	1,08%	
AMEN BANK SUB 2020-03 CATG C FX	5 000	500 000	504 945	0,45%	0,45%	
AMEN BANK SUB 2021-1	25 000	2 500 000	2 664 732	2,36%	2,37%	
AMEN BANK SUBORDONNE 2016-1	20 000	800 000	817 227	0,72%	0,73%	
ATB SUB 2017	10 000	600 000	601 855	0,53%	0,54%	
ATL 2018-1	10 000	400 000	418 774	0,37%	0,37%	BB
ATL 2019-1	20 000	1 200 000	1 235 391	1,10%	1,10%	BBB-
ATL SUB 2017	15 000	900 000	926 025	0,82%	0,82%	BB
ATTIJARI LEASING 2016-2 7 ANS	20 000	800 000	803 992	0,71%	0,71%	BB+
ATTIJARI LEASING SUB 2018-1	10 000	400 000	421 732	0,37%	0,37%	BB-
BH 2009	5 000	115 000	116 216	0,10%	0,10%	BBB-
BH SUB 2018-1 VAR TMM+2%	15 000	600 000	637 527	0,57%	0,57%	
BH SUB 2018-1 VAR TMM+2%	5 000	200 000	212 509	0,19%	0,19%	
BH SUB 2019-1 VAR TMM+2.1%	15 000	600 000	600 659	0,53%	0,53%	
BNA SUB 2017-1	10 000	600 000	630 779	0,56%	0,56%	
BNA SUB 2018-1	10 000	400 000	416 925	0,37%	0,37%	
BTE 2019-1 (A) TF 11%	7 500	450 000	458 788	0,41%	0,41%	
BTE 2019-1 (A) TMM+2.75%	7 500	450 000	457 188	0,41%	0,41%	
CIL 2018/1	10 000	400 000	406 877	0,36%	0,36%	BBB-
CIL 2020 -1 10.50% 5 ANS	15 000	1 050 000	1 078 272	0,96%	0,96%	BBB-
Hannibal LEASE 2016-2	20 000	800 000	817 068	0,72%	0,73%	BB
Hannibal LEASE 2017-2	28 500	1 710 000	1 787 967	1,59%	1,59%	BB
Hannibal LEASE 2017-3	15 000	900 000	910 578	0,81%	0,81%	BB
Hannibal LEASE 2018-2	5 000	200 000	201 496	0,18%	0,18%	BB
Hannibal LEASE 2020-2	30 000	2 400 000	2 477 505	2,20%	2,20%	BB-
Hannibal LEASE 2022-01	17 000	1 700 000	1 702 504	1,51%	1,51%	BB+
ML SUB 2018-1 VAR TMM+2.3%	10 000	400 000	425 179	0,38%	0,38%	BB
ML SUB 2018-1 VAR TMM+2.3%	2 500	100 000	106 295	0,09%	0,09%	BB
STB 2010/1 (B)	10 000	199 600	199 809	0,18%	0,18%	
STB SUB 2019-1 (A) TF 10.5%	20 000	1 200 000	1 233 968	1,09%	1,10%	
STB SUB 2019-1 (A) TMM+2.3%	15 000	900 000	920 739	0,82%	0,82%	
STB SUB 2020-1 CC TF 11%	20 000	1 600 000	1 728 877	1,53%	1,54%	
STB SUB 2020-1 CA TF 10.5%	5 000	500 000	542 192	0,48%	0,48%	
STB SUB 2021-1 CA TF	30 000	3 000 000	3 034 323	2,69%	2,70%	
TL 2015-1 CAT B TF 7.85%	10 000	200 000	211 046	0,19%	0,19%	BBB+
Tunisie Leasing 2017-1	20 000	1 200 000	1 261 135	1,12%	1,12%	BBB+
Tunisie Leasing 2017-2	10 000	600 000	605 607	0,54%	0,54%	BBB+
TLF 2019-1 CB TF	4 000	400 000	428 413	0,38%	0,38%	BBB
TLF2019-1 TAUX VAR CATG A	4 000	240 000	253 037	0,22%	0,22%	BBB
TL SUB 2018	20 000	800 000	811 453	0,72%	0,72%	BBB-
TLF SUB 2021	6 000	600 000	619 975	0,55%	0,55%	BB+
UIB 2011-1 CAT B	20 000	1 000 000	1 030 100	0,91%	0,92%	
Titres OPCVM		5 393 950	5 448 427	4,83%	4,84%	
SICAV-BH obligataire	51 661	5 393 950	5 448 427	4,83%	4,84%	
Total		91 014 350	93 743 918	83,14%	83,33%	

3-2 Placements Monétaires

Les placements monétaires affichent un solde de **17 950 497** dinars au 31-03-2022 et se détaillent comme suit :

Désignation	Coût d'acquisition	Valeur au 31.03.2022	% Actif	Emetteur
CD240322/030422DP(7,25%,10J)	499 196	499 840	0,4%	BH BANK
CD250322/040422DP(7,25%,10J)	4 991 961	4 997 588	4,4%	BH BANK
CD270322/060422DP(7,25%,10J)	2 495 980	2 497 990	2,2%	BH BANK
CD290322/180422DP(7,25%,10J)	3 987 163	3 989 088	3,5%	BH BANK
CD280322/170422DP(7,25%,10J)	1 993 581	1 994 865	1,8%	BH BANK
CD250122/250522UF(8,9%,120J)	976 950	989 628	0,9%	UNION DE FACTORING
CD020122/020522UF(8,8%,120J)	1 954 404	1 988 221	1,8%	UNION DE FACTORING
CD060122/060522UF(8,9%,120J)	976 950	993 277	0,9%	UNION DE FACTORING
Total Certificats de Dépôt	17 876 185	17 950 497	15,92%	

3-3 Disponibilité :

Le solde de ce poste s'élève à **1 032 947** dinars au 31-03-2022 et se détaille comme suit :

Désignation	31.03.2022	31.03.2021	31.12.2021
Dépôts à vue	1 032 947	10 377 940	3 846 061
Total	1 032 947	10 377 940	3 846 061

3-4 Créances d'exploitation :

Le solde de ce poste s'élève à **20 688** dinars au 31-03-2022 et se détaille comme suit :

Désignation	31.03.2022	31.03.2021	31.12.2021
Intérêt intercalaire HL 2022/1 à encaisser	11 446	-	-
Cession de titre "SICAV BH OBLIGATAIRE" à encaisser	-	1 700 079	
Agios Crédoiteurs à encaisser	9 242	-	8 031
Total	20 688	1 700 079	8 031

3-5 Opérateurs créditeurs :

Le solde de ce poste s'élève à **223 012** dinars au 31-03-2022 et se détaille comme suit :

Désignation	31.03.2022	31.03.2021	31.12.2021
Rémunération du gestionnaire à payer	39	32	36
	355	804	509
Rémunération du distributeur à payer	183	153	170
	657	085	376
Total	223 012	185 889	206 885

3-6 Autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 31-03-2022 à **32 861** dinars et se détaille comme suit :

Désignation	31.03.2022	31.03.2021	31.12.2021
Solde des Souscriptions/Rachats	-	13 299	
Jetons de présence	18 699	18 720	15 000
Redevances CMF à payer	9 366	7 984	8 094
Etat retenues à la source	598	-	-
Honoraires CAC à payer	2 660	28 300	18 534
TCL à payer	1 077	887	1 212
Frais de conseil et AGO à payer	461	-	-
Total	32 861	69 190	42 840

3-7 Note sur le capital

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du 01-01-2022 au 31-03-2022 se détaillent ainsi :

Capital au 31-12-2021	
Montant	96 543 516
Nombre de titres	860 501
Nombre d'actionnaires	1 492
Souscriptions réalisées	
Montant (nominal)	18 333 400
Nombre de titres émis	183 334
Rachats effectués	
Montant (nominal)	(10 716 700)
Nombre de titres rachetés	(107 167)
Autres mouvements	
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	65 374
Plus (ou moins) values réalisés sur cessions de titres	-
Frais de négociation de titre	-
Régularisation des sommes non capitalisables	931 916
Capital au 31-03-2022	
Montant	105 157 506
Nombre de titres	936 668
Nombre d'actionnaires	1 536

3-8 Notes sur les sommes Capitalisables :

Les sommes capitalisables correspondent au résultat capitalisable de l'exercice en cours et des exercices antérieurs augmentés (ou diminués) des régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscription ou de rachat d'actions. Le solde de ce poste au 31-03-2022 se détaille ainsi :

Désignations	Résultat d'exploitation	Régularisation de l'exercice antérieur	Régularisation de l'exercice en cours	Sommes capitalisables (*)
Exercice antérieur	5 000 231	393 137	477 392	5 870 760
Exercice en cours	1 393 570		70 341	1 463 911

(*) : Les sommes capitalisables de l'exercice antérieur seront capitalisées à la date de l'assemblée générale ordinaire affectant ces sommes au niveau du poste capital. »

4 - Note sur l'état de résultat :

4-1- Notes sur les revenus du portefeuille titre :

Les revenus du portefeuille titres totalisent au titre de la période du 1^{er} janvier 2022 au 31 Mars 2022 la somme de **1 291 292** dinars et se détaillent ainsi :

Désignation	Période du		
	01/01/2022 Au 31/03/2022	01/01/2021 Au 31/03/2021	01/01/2021 Au 31/12/2021
Revenus des BTA	627 603	-	785 485
Revenus des titres OPCVM	-	-	296 191
Revenus des obligations	663 689	678 869	2 827 546
TOTAL	1 291 292	678 869	3 909 222

4-2 Note sur les revenus des placements monétaires :

Les revenus des placements monétaires totalisent au titre de la période s'étendant du 1^{er} Janvier 2022 au 31 Mars 2022 la somme de **364 038** dinars et se détaillent ainsi :

Désignation	Période du		
	01/01/2022 Au 31/03/2022	01/01/2021 Au 31/03/2021	01/01/2021 Au 31/12/2021
Intérêts des placements à termes	12 738	16 649	58 867
Intérêts des certificats de dépôts	351 300	554 636	1 915 505
Intérêts des Billets de trésoreries	-	40 875	42 035
Total	364 038	612 160	2 016 407

4-3 Charges de gestion des placements :

Le solde de ce poste s'élève au titre de la période du 1^{er} Janvier 2022 au 31 Mars 2022 à **223 012** dinars et se détaille comme suit :

Désignation	Période du		
	01/01/2022 Au 31/03/2022	01/01/2021 Au 31/03/2021	01/01/2021 Au 31/12/2021
Rémunération du gestionnaire	39 355	32 804	137 847
Rémunération du distributeur	183 657	153 085	643 284
Total	223 012	185 889	781 131

4-4 Autres charges :

Le solde de ce poste s'élève au titre de la période du 1^{er} Janvier 2022 au 31 Mars 2022 à **38 748** dinars et se détaille comme suit :

Désignation	Période du		
	01/01/2022 Au 31/03/2022	01/01/2021 Au 31/03/2021	01/01/2021 Au 31/12/2021
Redevances CMF	26 237	21 869	91 898
Honoraires commissaires aux comptes	4 045	7 028	15 498
Autres charges AGO amortis	741	151	7 025
Jetons de présence	3 700	3 695	14 974
TCL	3 825	2 868	14 673
Contribution sociale de solidarité	200	200	200
Frais de conseil et d'assistance	-	-	-
Autres charges	-	-	1
Total	38 748	35 811	144 269

5 - Ratios de gestion des placements :

- Charges de gestion des placements /actif net moyen soit : $223\,012/106\,353\,719 = 0,21\%$.
- Autres charges / actif net moyen soit : $38\,748/106\,353\,719 = 0,04\%$.

6 - Rémunération du gestionnaire, du dépositaire et du distributeur

- La gestion de la POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT est confiée à l'établissement gestionnaire BH INVEST. Celui-ci est chargé des choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la société. En contrepartie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération annuelle (TTC) fixée à 0,15% et décomptée sur la base de l'actif net quotidien.
- La BH BANK assure les fonctions de dépositaire pour la POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT. Elle est chargée à ce titre de conserver les titres et les fonds de la SICAV. En contrepartie de ses services, la BH BANK perçoit une rémunération qui est prise en charge dans sa totalité par le gestionnaire.
- L'office Nationale des postes est désigné distributeur de la « POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT » Il est tenu d'assurer l'encaissement des montants des souscriptions des actionnaires entrants et le règlement des montants des rachats aux actionnaires sortant. Le distributeur perçoit une rémunération annuelle (TTC) fixée 0,7% et décomptée sur la base de l'actif net quotidien.